

FORMATION DES PERSONNES INTERVENANT DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES SELON CHAPITRE 1.3 DE L'ADR EN VIGUEUR

Type de Personnel : **Opérateur de Chantier Amiante**

DURÉE : 1/2 journée - soit 3 heures 30 minutes d'enseignement

3-ADR-OC

Métier(s) accessible(s)

Acteur de la gestion des déchets amiante (expéditeur, chargeur, transporteur, remplisseur, emballeur)
- Hors équipage des véhicules -

Public concerné

Opérateur de Chantier d'entreprise de traitement de l'amiante et/ou d'entreprise dont le domaine d'activité comprend, l'emballage, le chargement, le déchargement et le transport (sans en être le chauffeur) de marchandise dangereuse
(Amiante - classe 9 - UN 2212 et UN 2590)

Prérequis nécessaires

- Être titulaire d'une attestation de compétences préalable établie par un organisme de formation certifié au sens de l'arrêté formation du 23 février 2012
- Maîtriser la langue française - à minima, niveau B1 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

Objectifs de la formation

- Répondre aux obligations réglementaires de l'A.D.R., § 1.3
- Sensibiliser aux risques liés à la manutention des Marchandises Dangereuses
- Connaître les emballages, conditionnements, marquages, étiquetages, stockages des Marchandises Dangereuses en toute sécurité
- Pour les Expéditeurs et/ou Chargeurs, assumer en toute connaissance, les responsabilités concernant le chargement des Marchandises Dangereuses, mais aussi la conformité des véhicules, des documents, et des conducteurs routiers

Contenu de la formation

- 1) Contexte réglementaire
- 2) Responsabilités et obligation des différents intervenants
- 3) Classification des marchandises dangereuses
- 4) Identification des marchandises dangereuses
- 5) Exemptions de la réglementation
- 6) Etiquetage et marquage des colis
- 7) Emballages et modes de transport
- 8) Signalisation et placardage des véhicules
- 9) Documents et équipements obligatoires
- 10) Dispositions spécifiques à la sûreté

Pédagogie – Méthodes - Moyens

- Exposés diaporama – Démonstrations – Échanges

Validation des connaissances

- Une évaluation théorique de 10 minutes en continu à partir d'un questionnaire à choix multiple
--> *Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la formation*

Niveaux de formation

Approfondissement des connaissances dans le cadre de la formation continue

Formateur

Conseiller à la Sécurité Transport de Matières Dangereuses sous tutelle d'un formateur titulaire d'une attestation de compétences à animer des formations amiante, délivrée conjointement par l'INRS et l'OPPBT

Nombre de participants par session

12 maximum – 6 minimum

Lieu de formation

Centre C2P Formations - 4, rue des Ponnières - 21121 FONTAINE LES DIJON

Modalités d'inscription

Retourner un dossier de candidature renseigné accompagné des pièces demandées

Tarif

Sur demande – sur devis